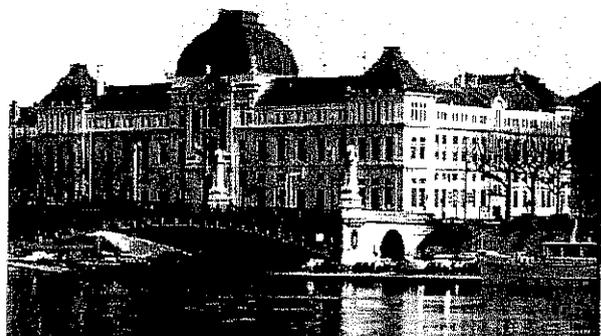




## L'ACTUALITÉ DE LA DISTINCTION HÔPITAL PUBLIC / CLINIQUE PRIVÉE

### LYON 14.11.08



Sous la direction scientifique de  
**Monsieur Jean-Michel LEMOYNE de FORGES**  
Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

**UNIVERSITÉ LYON III**  
Faculté de Droit - Amphithéâtre Roubier  
13 quai Claude Bernard - 69007 LYON

## PROGRAMME

- 08h30 Accueil des participants et intervenants.
- 09h00 Ouverture des travaux  
Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit,  
Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats  
au Barreau de LYON
- 09h15 Introduction  
La distinction hôpital public / clinique privée  
est-elle toujours une question vive ?  
Monsieur François Musset, avocat au Barreau de LYON.
- 09h30 Table 1  
Hospitalisation publique et privée :  
une concurrence à jeu égal ?
- 10h45 Table 2  
Financement de l'investissement et de l'activité  
au regard du droit national et du droit européen :  
aspects juridiques et contentieux.
- 12h15 Pause déjeuner  
Buffet-lunch sur place.
- 13h30 Table 3  
Statuts des acteurs de santé dans les hôpitaux  
publics et les cliniques privées.
- 15h00 Table 4  
Les droits du patient : de l'accès aux soins à  
l'indemnisation.
- 16h30 Synthèse et débat  
Monsieur le Professeur Jean-Michel Lemoyné de Forges.
- 17h00 Fin des travaux

## 1ère TABLE RONDE

### Hospitalisation publique et privée : une concurrence à jeu égal ?

Modérateur : Monsieur Serge DEYGAS, Avocat au Barreau de LYON

- Distinction public / privé et gouvernance : les apports de la réforme.  
Madame Catherine WEBER-SEBAN,  
Directrice des affaires juridiques des HCL.
- Distinction public / privé et contrats : marchés et domanialité.  
Monsieur Yannick FRANCIA  
Avocat au Barreau de LYON.
- Distinction public / privé et concurrence : l'hospitalisation,  
une activité économique comme les autres ?  
Monsieur Jean-Pierre VIENNOIS  
Professeur à l'université Jean-Moulin (LYON III),  
Avocat au Barreau de LYON.

## 3ème TABLE RONDE

### Statuts des acteurs de santé dans les hôpitaux publics et les cliniques privées

Modérateur : Monsieur Philippe CHOULET, Avocat au Barreau de LYON

- Convergences et divergences entre le statut des praticiens hospitaliers et le cadre juridique de la médecine libérale.  
Madame Isabelle BOURION  
Commissaire du Gouvernement au Tribunal administratif de LYON  
et Monsieur Philippe CHOULET  
Avocat au Barreau de LYON.
- Distinction entre le régime de la responsabilité des praticiens hospitaliers et de la responsabilité civile des médecins salariés.  
Madame Stéphanie PORCHY-SIMON  
Professeur Université LYON III.
- Distinction et rapprochement au regard de la responsabilité pénale des praticiens hospitaliers et des médecins libéraux.  
Madame Claire PICHON  
Avocat au Barreau de LYON.

## 2ème TABLE RONDE

### La distinction à l'épreuve des régimes de financement

Modérateur : Monsieur François MUSSET, Avocat au Barreau de LYON

- Le financement des investissements : recomposition de l'offre sanitaire et restructuration du tissu hospitalier.  
Monsieur Patrick VANDENBERGH  
Secrétaire général de l'Agence régionale  
de l'hospitalisation de Rhône-Alpes.
- La convergence du financement des activités de soins par la tarification à l'activité : mythe ou réalité ?  
Monsieur Jean-Loup DUROUSSET  
Président de la Fédération de l'Hospitalisation Privée.
- Financement de l'investissement et de l'activité au regard du droit national et du droit européen : aspects juridiques et contentieux.  
Monsieur Henri GALLAT  
Avocat au Barreau de Lyon.

## 4ème TABLE RONDE

### Les droits du patient : de l'accès aux soins à l'indemnisation

Modérateur : Monsieur Yves HARTMANN, Avocat au Barreau de LYON

- L'indemnisation des accidents médicaux : une révolution à achever.  
Monsieur Dominique MATAGRIN  
Président des CRCI Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes.
- Le dossier médical (contenu, accès et sanction).  
Madame Sandrine MARTINIANI  
Avocat au Barreau de LYON.
- Une harmonisation du statut du patient par la loi du 4 mars 2002  
Madame Marion GIRER  
Maître de Conférences à l'Université Lyon 3 IFROSS

## SYNTHÈSE et DÉBAT

Monsieur Jean-Michel LEMOYNE DE FORGES  
Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas.